

Conseil Municipal du 10 mars 2017 à 19 H 00.

Compte rendu

Présents : E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, JP GRUEBER M. HAMELIN, N. IRENÉE, A. ISBLED, M. KROMER, MA. MANIER, J. PETITJEAN.

Excusés H. GRISEY procuration à J. PETITJEAN, C. PHILIPPON.

Secrétaire de séance : Michel KROMER

- Délibération n° 1/2017 **1. Désignation du secrétaire de séance** : Monsieur Michel KROMER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.
- Délibération n°2/2017 **2. Approbation du compte rendu de la séance précédente** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2016.
- 3. Démission** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la démission de son poste de conseillère municipale de Mme Sandra SANNER pour raisons professionnelles.
- Question de Marianne BEAUFREZ : Qui va la remplacer ?*
Monsieur Alain FESSLER rappelle l'article L270 du code électoral dans lequel la Loi prévoit « de rendre immédiat la qualité de Conseiller au suivant de la liste ».
- Délibération n°3/2017 **4. Finances :**
4.1 Dissolution du Syndicat Intercommunal du Chemin du Fayé : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la répartition de l'actif et du passif se fera au prorata de la participation demandée annuellement, ainsi pour Étueffont 21, 74 % soit environ 2 000 € (reversés en 2018).
Monsieur le Maire précise que le devenir du Syndicat reste encore incertain : à l'avenir sera t'il géré par la Communauté de Communes ? ou par une Commission ?
- Délibération n°4/2017 **4.2 Amortissements immobilisations corporelles** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'intégration de deux immobilisations corporelles, une remorque acquise en 2013 (1 435.20 € TTC) et un tracteur acquis également en 2013 (53 000 € TTC) au dispositif d'amortissement défini dans la délibération 67/2015.
Un rattrapage des amortissements annuels de 2014, 2015 et 2016 sera procédé pour ces deux immobilisations corporelles sur le budget primitif 2017.
Arrivée de Madame Marie-Ange MANIER.
- Délibération n°5/2017 **4.3. Adhésion médecine professionnelle et préventive** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la Commune au « Service de Santé au Travail Nord Franche-Comté » (SSTNFC). L'Adhésion au SSTNFC revient à 110.88 € TTC par agent et par année, indépendamment du nombre de visites.
Monsieur le Maire rappelle l'adhésion en 2012 à la médecine préventive par le biais du Centre de Gestion. Depuis un an et demi, c'était un médecin traitant (docteur DUC) qui assurait les visites médicales des agents car il n'existait plus de médecine du travail.
- Délibération n°6/2017 **4.4. Vente de parcelle à Mme Corinne ZARETTI** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de céder à titre gratuit une parcelle de terrain, d'une contenance de 1a 19ca. (droit d'eau qui n'est plus fonctionnel actuellement sur cette parcelle, l'eau de ruissellement étant canalisée en amont) à Madame Corinne ZARETTI.

Les frais de bornage, d'un montant de 414 €, seront à la charge de l'acquéreur, ainsi que les frais concernant la partie fiscale, liés à l'enregistrement de la vente, même si la vente est à titre gracieux.

Délibération n°7/2017

4.5 ONF : Travaux de maintenance parcellaires : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme de travaux en forêt communale pour l'année 2017 pour un montant total de 1036.80 € TTC (parcelles H, I, K pour 1,6 km au Fayé, parcelle L au-dessus de la maison forestière et parcelles 7, 8, et 9 sur le bas du village). Il s'agit de marquage à la peinture rouge des limites des parcelles.

Délibération n°8/2017

4.5 Demande de subvention au titre de la DETR 2017 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement et de sécurisation des usagers (création de trottoirs Rue des Bois Sarclés et éclairage du chemin qui rejoint le lotissement du Château).

Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2017 a été déposé auprès de la Préfecture.

Délibération n°9/2017

4.6 Groupement d'achat d'électricité : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au groupement d'achat d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2018 pour l'éclairage public.

Délibération n°10/2017

5. Intercommunalité :

5.1 Mise à disposition du personnel dans le cadre du marché du Terroir : Les membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer un avenant à la mise à disposition du personnel dans le cadre du marché du Terroir avec la nouvelle Communauté de Communes des Vosges du Sud.

Délibération n°11/2017

5.2 Mise à disposition du personnel pour les ménages des écoles primaires : Les membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer un avenant à la mise à disposition du personnel pour les ménages dans les écoles avec la nouvelle Communauté de Communes des Vosges du Sud.

Délibération n°12/2017

5.3 Commission communication communautaire : Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont désigné comme délégués à la commission communication communautaire Monsieur Jacques PETITJEAN, comme titulaire et Madame Marie-Ange MANIER, comme suppléante.

Délibération n°13/2017

5.4 Convention de servitude de cour commune avec le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine d'Étueffont : Les membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à modifier l'article 3 de la convention : « la distance dans le virage passe de 1,50m à 1,35m ».

Délibération n°14/2017

6. Motions :

6-1 Remise en cause par la Région de la gratuité du transport scolaire : Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent de signer la motion demandant à conserver la gratuité du transport scolaire.

Délibération n°15/2017

6-2 Fermeture du CAP peintre applicateur et revêtement au Lycée professionnel de Delle : Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent de signer la motion contre la fermeture du CAP peintre applicateur et revêtement au Lycée professionnel de Delle.

7. Informations diverses :

7-1 Centre APF : Le 2 février 2017, les élus ont rencontré les représentants du centre APF pour discuter de l'avenir des bâtiments après le départ du centre à Belfort.

Monsieur le Maire précise que le centre APF sera vendu et qu'une évaluation auprès de France Domaine a été demandée. Les responsables du centre seraient prêts à travailler avec la Commune sur différents projets.

Monsieur FESSLER souhaite une réflexion approfondie de la commission créée en décembre dernier.

Monsieur le Maire propose de se réunir le samedi 25 mars à 9h00 en Mairie.

7-2 Prévision dates : Le débat d'orientation budgétaire est prévu le mardi 28 mars 2017 à 19h00 et le vote du budget le lundi 10 avril 2017. (vote du budget du CCAS le 13 ou 14 avril).

7-3 Décorations : La Commune a encaissé, de la Route des Villes et Villages Fleuris, un prix pour les décorations de Noël 2015, d'un montant de 40 € et un prix pour les décorations d'été 2016, d'un montant de 50 €.

7-4 Plan d'action de sécurité routière : La Préfecture a rejeté notre demande de subvention au titre du plan d'action de sécurité routière pour un projet d'aménagement « croisement Rue des Bois Sarclés, Rue de l'Ecole Maternelle » car cette aide ne concerne que le matériel.

7-5 Vente de compost: Au profit du CCAS le dimanche 2 avril pendant le marché du Terroir. Madame Annie ISBLED recherche des bénévoles (8 élus se portent volontaire).

7-6 Planning bureau de vote pour les présidentielles. : 23 avril et 7 mai.2017. Chacun est invité à s'inscrire sur les listes.

Arrêt de l'enregistrement

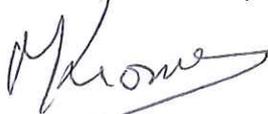
7-7 Maison des services : Monsieur le Maire informe les élus que le dispositif reste valable jusqu'en 2018. Deux services sont prévus dans le projet : « la Poste » et « Pôle Emploi ».

7-8 Les enfants du Conseil Municipal Enfants ont distribué des primevères aux personnes âgées vivant seules. Ce fut un moment très apprécié par les bénéficiaires.

Arrivée de Madame Chantal PHILIPPON. (excusée, car retenue par une réunion scolaire)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h46.

Le Secrétaire de Séance,



Michel KROMER.

Le Maire,



René BAZIN.

